



Département
des Landes

arrêté publié sur le site de la Collectivité le 2 février 2023

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

ID : 040-224000018-20230127-SA_23_01-AI



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

n° SA 23-01

ARRETE MODIFICATIF

**relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil départemental des Landes, à M. Didier GAUGEACQ,
Conseiller départemental**

Le Président du Conseil départemental,

VU l'article L 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 2 en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la détermination de la composition de la Commission Permanente et l'élection des membres de la commission permanente et des Vice-présidents ;

VU l'arrêté n° SA 21-16 du 13 juillet 2021 relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, à M. Didier GAUGEACQ, Conseiller départemental ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : la partie de l'arrêté n° SA 21-16 du 13 juillet 2021 donnant délégation de fonction à M. Didier GAUGEACQ, Conseiller départemental, en matière de protection civile, est abrogée,

délégation de fonctions lui étant toujours donnée pour suivre les dossiers du Conseil départemental entrant dans les secteurs des Aides aux Communes – Revitalisation, et de la Contractualisation, celle-ci n'emportant pas délégation de signature.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 JAN 2023

X F. L.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental